


LA NOMENCLATURE SOCIOPROFESSIONNELLE 2020

CONTINUITÉ ET INNOVATION, POUR DES USAGES RENFORCÉS

Thomas Amossé*

À l'occasion de la dernière révision de la nomenclature des professions et catégories socioprofessionnelles (PCS), l'article revient sur ces objets centraux mais méconnus de la statistique publique que sont les nomenclatures. Indispensables aux statisticiens pour nommer et organiser la réalité qu'ils ont à décrire, elles contribuent à stabiliser l'espace cognitif et pratique. Mais, au fil du temps, elles doivent rester en phase avec l'état du monde et faire sens pour les acteurs qui les manipulent.

La rénovation de la PCS illustre les deux enjeux que pose la révision périodique des nomenclatures : la tension entre nécessité d'actualisation et maintien de comparaison dans le temps ; leur appropriation par les usagers, qu'ils soient producteurs ou utilisateurs de statistiques. La solution retenue fait œuvre de souplesse, mêlant continuité et innovation : elle réaffirme les principes de la nomenclature et conserve inchangées les catégories socioprofessionnelles historiques ; mais elle propose en parallèle des catégorisations complémentaires pour l'analyse des positions sociales et une actualisation du niveau détaillé des professions. S'appuyant sur un processus de codage simplifié et une présentation pédagogique par le biais d'un site internet dédié, la nomenclature PCS rénovée constitue un dispositif complet, à même de favoriser une gamme plus large d'analyses, actuelles et historiques, du monde du travail et de la structure sociale.

 *On the release of the latest revision to the French Classification of Professions and Socio-Professional Categories (PCS), this article reconsiders those central but underrated subjects of official statistics: classifications, also sometimes known as nomenclatures. They are essential to statisticians in naming and organising the reality they have to describe and they help stabilize the cognitive and practical space. But over time, they must remain in step with the state of the world and make sense to the parties handling them.*

The updating of the PCS illustrates the two key issues at stake in the periodic revision of classifications: the conflict between the need for an update, set against the wish to maintain a comparison over time; and their appropriation by users, whether they produce or make use of statistics. The chosen solution provides flexibility, combining continuity and innovation: it reaffirms the classification principles and keeps the historic socio-professional categories unchanged; but at the same time, it proposes additional categorisations for analysing social position, and an update to the detailed level of classification of professions. Based on a simplified coding process and educational presentation via a dedicated website, the updated PCS classification constitutes a complete system allowing a wider range of current and historic analyses of the world of work and the social structure.

* Chercheur au Conservatoire national des arts et métiers (Cnam), Laboratoire interdisciplinaire pour la sociologie économique (Lise), Centre d'études de l'emploi et du travail (CEET), thomas.amosse@lecnam.net

Les nomenclatures occupent une place singulière dans la statistique économique et sociale. Sans elles, impossible de rendre compte d'une réalité sensible trop diverse pour être directement observée, mesurée et comprise. Au même titre que les indicateurs (croissance, prix, chômage, etc.), elles définissent les catégories élémentaires du langage statistique : ce sont les cases des tableaux, les barres des graphiques. Les nomenclatures sont donc indispensables, comme le sont les mots du dictionnaire. Elles demeurent pourtant méconnues.

« Les nomenclatures sont donc indispensables, comme le sont les mots du dictionnaire. Elles demeurent pourtant méconnues. »

Entre les formalisations mathématiques qui les accompagnent et les institutions qui les portent, elles sont « *la face obscure du travail scientifique comme du travail politique* » (Desrosières, 2010). De la même manière que la maîtrise pratique d'une langue ne suppose pas la connaissance approfondie

de sa grammaire et de son étymologie, l'efficacité des nomenclatures ne nécessite pas la maîtrise de leurs principes et de leur origine. C'est même en partie l'inverse : le succès des catégories statistiques tient à leur évidence apparente. Il faut que leur nom et la réalité qu'elles désignent paraissent naturels, que l'on puisse oublier, au moins temporairement, la construction dont elles résultent.

LES NOMENCLATURES STATISTIQUES NE SONT PAS DES ÉDIFICES ABSTRAITS

Elles ne sont pas sans lien avec les catégories institutionnelles (État, droit, science) ou ordinaires, qui renvoient à la parfois longue histoire des pratiques et élaborations humaines. Comme l'écrit François Héran (Héran, 1984), « [Le statisticien ou le démographe] *opèrent [...] sur des catégories prédécoupées, sur du prêt-à-compter, ils peuvent donc se permettre d'en oublier la genèse* ». En établissant des conventions d'équivalence, *i.e.* des règles de classement délimitant des espaces où les situations individuelles peuvent être considérées comme équivalentes, les nomenclatures adoptent le temps des institutions et des normes. Ce sont des « *investissements de forme* » (Thévenot, 1986), dont l'horizon temporel se mesure en décennies plutôt qu'en années. Elles permettent de mesurer les évolutions de court ou moyen terme, mais ne peuvent refléter les transformations structurelles, qui imposent une révision des catégories¹.

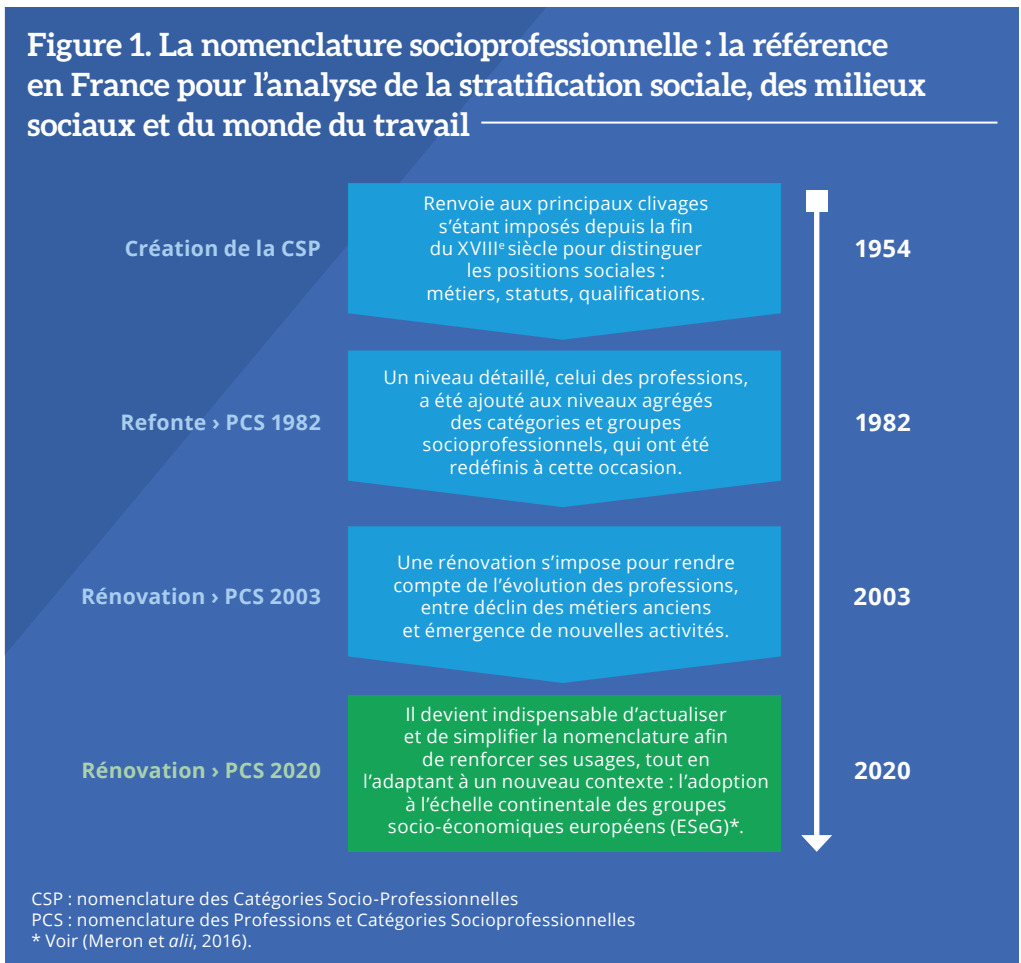
Les professions et catégories socioprofessionnelles (PCS) sont emblématiques des réflexions auxquelles ont donné lieu les nomenclatures statistiques en France (**figure 1**). L'examen de leur histoire, de leur origine à leur dernière rénovation² (Desrosières, 1977 ; Amossé, 2013 ; Amossé, 2019), fournit l'occasion de revenir sur l'objet complexe que représentent plus largement les nomenclatures, scientifiques puis statistiques, par un resserrement progressif de la focale. Dans le cas des PCS, elles posent deux principaux enjeux : leur évolution, tendue entre la nécessité d'analyses actualisées et le souhait de comparaisons temporelles ; leur appropriation par les usagers, qu'ils soient producteurs ou utilisateurs de statistiques.

1. Ces révisions se révèlent nécessaires par la déconnexion des temporalités statistiques et réelles, qui font écho aux trois temporalités (du droit, des bases de données et du monde réel) qu'analyse Isabelle Boydens (Boydens, 1999).
2. La rénovation récente de la PCS a pris la forme d'un groupe de travail du Conseil national de l'information statistique (Cnis), dont les travaux se sont déroulés en 2018 et 2019.

UNE NOMENCLATURE, C'EST NOMMER ET ORGANISER...

Littéralement, une nomenclature désigne l'ensemble des termes employés dans un domaine (une science, une technique, un art, etc.). Le mot dérive des racines latines *nomen* (« nom ») et *calare* (« appeler »), qui ont donné *nomenclator* dans la Rome antique (« esclave indiquant à son maître le nom des personnes qu'il devait saluer ») et *nomenclateur* à l'époque moderne (« personne qui donne le nom aux choses et aux êtres vivants »)³. Établir une nomenclature, c'est ainsi en premier lieu nommer la réalité dans sa diversité, les termes devant renvoyer à l'ensemble des entités jugées pertinentes pour décrire un domaine. Ce n'est qu'ensuite, avec les naturalistes du XVIII^e siècle (Linné, Buffon, etc.) ayant établi les premières nomenclatures scientifiques modernes que s'impose l'idée qu'une méthode est nécessaire pour organiser noms et entités.

Figure 1. La nomenclature socioprofessionnelle : la référence en France pour l'analyse de la stratification sociale, des milieux sociaux et du monde du travail



3. Au XVII^e siècle, dans sa fable *Le cas de conscience*, La Fontaine écrit ainsi : « Dieu, par sa bonté profonde, un beau jour mit dans le monde Apollon son serviteur ; et l'y mit justement comme Adam le nomenclateur, lui disant : Te voilà, nomme. ».

Synonymes de nomenclature, les termes de classification (qui est préféré par les anglophones) et de taxinomie (du grec *taxi* signifiant « ordre ») témoignent davantage de cette dimension : les éléments d'une nomenclature doivent être classés, ordonnés. Il s'agit de regrouper les entités désignées par des noms en adoptant une méthode ou des règles, qui reflètent tout à la fois la manière dont la réalité paraît d'elle-même organisée et la vision que l'on porte sur elle.

L'étymologie révèle quelques-unes des questions que posent les nomenclatures. Ces questions, Alain Desrosières les a analysées dans le chapitre *Classer et coder* de son ouvrage *La politique des grands nombres* (Desrosières, 2010). Il y décrit l'opposition entre les deux taxinomies des êtres vivants proposées par Linné et par Buffon. La première est liée à un ordre divin et érigée en système : toute la nature s'y trouve mise en tableau selon les caractères généraux retenus par Linné, qui sont présentés comme s'imposant de la réalité elle-même et sont systématiquement utilisés pour distinguer les espèces, genres, familles, etc. Dans la seconde, Buffon adopte une méthode où il construit une représentation de la nature en sélectionnant pas à pas les traits pertinents permettant de distinguer localement une espèce d'une autre. En accordant de l'importance à la typicité des familles d'espèce communes, et à leurs noms, la méthode de Buffon produit une nomenclature que l'on peut qualifier de naturelle, typique et nominaliste, alors que le système de Linné est une classification logique, critérielle et réaliste.

Cette opposition, qui renvoie respectivement à des raisonnements par l'exemple et par la généralité, traverse l'histoire des nomenclatures et des classifications. Comme le note Desrosières, « *le taxinomiste théoricien est spontanément attiré par la démarche de Linné, et méfiant à l'égard de la méthode de Buffon* ». De fait, la science moderne a contribué au développement d'approches systématiques et théoriques dans l'élaboration des classifications ; par exemple, à la fin du XVIII^e siècle, le *Mémoire sur la nécessité de réformer et de perfectionner la nomenclature de la chimie* de Lavoisier visait à remplacer les anciennes dénominations issues de l'alchimie.

“ Pour autant, les avancées scientifiques ne se font pas dans une seule direction, ni sans heurts. Des théories émergent, d'autres déclinent. ”

Pour autant, les avancées scientifiques ne se font pas dans une seule direction, ni sans heurts. Des théories émergent, d'autres déclinent. Dans la science, mais aussi dans l'administration, et plus largement dans l'ensemble des

activités économiques, sociales ou humaines, des visions concurrentes se développent au cours de l'histoire, qui fournissent plusieurs manières de penser et d'organiser la réalité. Leur nombre est limité, compte tenu des coûts cognitifs et pratiques qu'accompagnent l'élaboration et l'appropriation de telles représentations du monde. Mais la perspective de disposer dans un domaine d'une classification unique, fondée sur des critères systématiques et liée à une théorie unifiée de la réalité, apparaît souvent illusoire. Fruits de la sédimentation et de l'hybridation de clivages à la pertinence souvent locale, s'appuyant sur des exemples typiques et des noms issus du langage ordinaire, les nomenclatures élaborées au fil du temps s'apparentent de fait bien plus à la méthode de Buffon qu'au système de Linné.

🕒 ... REFLÉTER ET INSTITUER, DE DIFFÉRENTES MANIÈRES, LA RÉALITÉ

La pluralité et l'hybridation de règles de dénomination et principes de classement ressortent tout particulièrement de l'histoire des taxinomies statistiques : ces dernières désignent dans cet article les nomenclatures dont la mise en œuvre statistique apparaît centrale, étant acquis que toute nomenclature peut être utilisée à des fins statistiques, c'est-à-dire pour établir un comptage des entités qui y sont classées⁴.

Ainsi, dès son adoption à la fin du XIX^e siècle, la classification internationale des maladies renvoie de façon imbriquée à deux principes concurrents, qui témoignent à la fois des objectifs attendus en matière de connaissance des causes de décès et des contraintes

« À l'heure actuelle, pas moins de cinq nomenclatures d'information médicale visent à répondre à la diversité des besoins d'organiser les connaissances et les pratiques en matière de santé. »

pratiques de codage : selon le premier, topographique, les médecins légistes classent les décès d'après les symptômes observés, et leur localisation corporelle ; le second, étiologique, qui a la préférence des épidémiologistes, suppose d'identifier la maladie cause initiale des décès (Fagot-Largeault, 1990). À l'heure actuelle, pas moins de cinq nomenclatures d'information médicale visent à répondre à la diversité des besoins d'organiser les connaissances et les pratiques en matière de santé : ce

sont des nomenclatures décrivant des diagnostics (CIM⁵), des techniques utilisées par les professionnels de santé (CCAM, CSARR⁶) ou des dispositifs médicaux et des médicaments (LPP, ATC⁷).

Dans le domaine économique, l'existence de différentes nomenclatures statistiques est également fréquente : par exemple, les règles budgétaires prévoient que la comptabilité de l'État peut être présentée selon le service émetteur ou le service bénéficiaire des dépenses, mais aussi selon la nature de la dépense (personnel, fonctionnement, etc.) ou encore le domaine fonctionnel (ou l'activité) auquel elle correspond. Toujours en matière économique, l'histoire des branches de l'industrie a révélé la multiplicité des manières de classer les activités productives depuis le XVIII^e siècle (Guibert, Laganier et Volle, 1971) : au fil du temps, ont ainsi été successivement privilégiées des règles s'appuyant sur les matières premières utilisées, les techniques de production et l'usage des produits⁸, principes de structuration qui se trouvent encore aujourd'hui articulés dans les nomenclatures d'activité et de produit.

-
4. En règle générale, celles-ci sont adossées à des systèmes d'information, comme l'est par exemple la catégorie juridique, enregistrée dans le répertoire Sirene, ou encore la nomenclature des usages de l'eau, qui est liée au système d'information sur l'eau (Sandre).
 5. Classification dans laquelle les principes topographiques et étiologiques demeurent toujours imbriqués aujourd'hui (des catégories relatives aux causes externes de mortalité et aux facteurs influant sur l'état de santé ayant été ajoutées).
 6. CCAM : classification commune des actes médicaux ; CSARR : Catalogue spécifique des actes de rééducation et réadaptation.
 7. LPP : liste des produits et prestations remboursables par l'Assurance Maladie ; ATC : système de classification anatomique, thérapeutique et chimique (en anglais : *Anatomical Therapeutic Chemical Classification System*).
 8. Un rétroviseur peut par exemple être classé en fonction du principal matériau dont il est composé (le secteur de la fabrication du verre) ou de son usage (le secteur de l'équipement automobile).

La diversité des nomenclatures statistiques, ou des principes sur lesquels elles s'appuient, s'explique par le lien complexe qu'elles entretiennent avec la réalité qu'elles représentent. Elles ne peuvent être considérées comme des instruments neutres, de simples miroirs d'une réalité existant en dehors de la mise en forme qu'elles en fournissent. Elles la reflètent mais aussi l'instituent : en permettant de passer du singulier au général, elles servent de référence pour comprendre le monde qui nous entoure, de points d'appui pour formuler des jugements, de guides pour prendre des décisions. Ainsi, les nomenclatures contribuent à stabiliser, pour un temps du moins, l'espace cognitif et pratique. Et elles peuvent le faire de multiples manières. Résultant d'une négociation entre acteurs⁹, ce sont des constructions politiques qui peuvent suivre plusieurs principes et prendre des formalisations diverses : elles peuvent être autonomes ou articulées à d'autres, continues ou discrètes, plates ou emboîtées, hiérarchisées ou non (Boeda, 2008).

« Ces nomenclatures montrent qu'il n'existe pas une unique manière de rendre compte de la structure des emplois et des positions sociales. »

Ces caractéristiques ont tout particulièrement été mises en évidence par l'analyse comparée des nomenclatures socioprofessionnelles dans différents pays et à différentes périodes. Des échelles de statut socio-économique ou de prestige discutées outre Atlantique aux catégories pluridimensionnelles non ordonnées adoptées en France en passant par la classification hiérarchique britannique, ces nomenclatures montrent qu'il n'existe pas une unique manière de rendre compte de la structure des emplois et des positions sociales.

En France, la récente rénovation des PCS témoigne en outre de deux enjeux centraux qui s'y sont posés et que la suite de l'article va illustrer : la tension entre stabilité et actualisation dans l'évolution des nomenclatures ; leur appropriation pour une diversité d'usages et par une diversité d'utilisateurs.

🕒 L'EMPREINTE DU TEMPS : POURQUOI ET COMMENT RÉNOVER LES PCS ?

L'histoire récente de la nomenclature socioprofessionnelle française témoigne de « la situation singulière d'un outil de représentation du monde censé demeurer inchangé quand rien ne l'est, ni l'institution qui en assure la gestion, ni les acteurs qui en font usage, ni les catégories sociales, ordinaires ou juridiques, auxquelles il renvoie, ni, enfin, les théories sociologiques qui lui donnent une assise conceptuelle, qui permettent son interprétation ou équipent sa critique. » (Amossé, 2013). C'est d'ailleurs pour cette raison que chacune de ses refontes puis rénovations successives a été précédée d'une enquête réalisée auprès de ses utilisateurs¹⁰. Leurs conclusions ont été similaires : le monde change, mais les catégories n'en perdent pas pour autant toute pertinence. Ainsi, la mission préalable d'état des lieux conduite à l'occasion de la dernière rénovation indique que la nomenclature continue de constituer « un « langage commun » connu et reconnu dans des univers professionnels variés et un outil répondant à une large diversité d'objectifs et d'attentes des utilisateurs. » (Penissat, Perdoncin et Bodier, 2018).

9. Comme l'indique Desrosières, « il faut se réunir pour convenir ce qui équivaut, car l'équivalence n'est jamais donnée d'avance » (Desrosières, 2014).

10. Ces enquêtes ont été conduites par Alain Desrosières en 1975, Hedda Faucheux et Guy Neyret en 1998 et Étienne Penissat, Anton Perdoncin et Marceline Bodier en 2018.

Certes le modèle de représentation des hiérarchies professionnelles des entreprises s'est quelque peu transformé avec le développement des grilles à critères classant des conventions collectives dans les années quatre-vingt-dix. De même, les nouvelles règles de gestion de l'emploi public, et les reclassements catégoriels qui les ont accompagnées (professeures ou professeurs des écoles, officières ou officiers de police, infirmières ou infirmiers, etc.), ont modifié la structure des emplois dans la fonction publique. Pour autant, ces évolutions ont été graduelles et partielles : les branches traditionnelles où les petites entreprises sont plus nombreuses, comme le bâtiment, se sont par exemple montrées attachées aux catégories historiques des conventions collectives, dites Parodi¹¹, qui délimitent les groupes de « cadre », d'« ouvrier », etc.¹² Les consultations opérées en amont des deux dernières rénovations ont permis de mesurer l'ampleur, réelle mais limitée, des changements ayant affecté les catégories instituées de classement des emplois servant de fondement à la nomenclature socioprofessionnelle. La perspective de remanier la nomenclature en profondeur, dans sa structure ou ses principes, a ainsi été repoussée.

À côté du souhait, souligné par nombre d'utilisateurs, de maintenir inchangées les catégories historiques pour permettre des comparaisons temporelles, des demandes d'évolution ont toutefois été exprimées. S'est ainsi fait jour la tension classique entre le maintien

« S'est ainsi faite jour la tension classique entre le maintien des catégories à des fins de séries longues et leur nécessaire actualisation pour rendre compte des évolutions socio-économiques. »

des catégories à des fins de séries longues et leur nécessaire actualisation pour rendre compte des évolutions socio-économiques. Pour justifier d'une modification de la nomenclature ont notamment été évoquées des transformations concernant le niveau détaillé des professions : la diffusion des technologies numériques ; le

développement des activités liées à la transition écologique ; la convergence de métiers exercés par les agents publics et les salariés du privé. Des évolutions plus larges ont également été mentionnées, qui affectent par exemple la recomposition des groupes « ouvrier » et « employé » (et la nécessité de rendre compte de leur segmentation en fonction du niveau de qualification), la hiérarchisation du groupe « cadre » (en distinguant les cadres dirigeants et en précisant le positionnement des enseignants), une nouvelle délimitation et différenciation des travailleurs indépendants (où seraient isolées les « zones grises » de l'emploi).

Pour répondre à ces attentes partiellement contradictoires, la rénovation de 2020 a retenu une solution originale. D'une part, il a été décidé d'actualiser les rubriques de profession, afin de fournir une grille de lecture actualisée du monde du travail au niveau détaillé de la nomenclature, tout en maintenant inchangées¹³ des catégories socioprofessionnelles historiques au niveau agrégé pour préserver leur comparabilité temporelle. D'autre part, une catégorisation sociale complémentaire à la nomenclature historique a été élaborée – **le schéma de classes d'emploi** –, qui fournit une grille d'analyse des positions sociales rendant compte des clivages émergents de la structure des emplois. Comme nous allons le voir, ces évolutions respectent l'histoire et les principes de la nomenclature tout en assurant une certaine souplesse dans ses usages possibles.

11. Elles portent le nom d'Alexandre Parodi qui, étant alors ministre du travail, leur donna naissance en 1945.

12. Modifier les édifices normatifs que sont les grilles de classification suppose de renégocier les positions relatives des salariés les uns par rapport aux autres dans la hiérarchie des salaires, ce qui peut avoir un coût important en termes d'équilibre et d'organisation des entreprises.

13. En dehors de la reformulation de certains intitulés pour rendre compte de l'évolution de leur composition et de la perspective de leur version en écriture inclusive.

LES PROFESSIONS : PRINCIPES RÉAFFIRMÉS, RUBRIQUES ACTUALISÉES

Dans le prolongement du principe d'enregistrement statistique des compromis sociaux de classement qu'a retenu la nomenclature depuis 1982 (Desrosières et Thévenot, 2002), la notion de profession au sens des PCS correspond à la diversité des manières dont les activités de travail sont organisées, instituées, qualifiées et décrites dans leurs univers professionnels. Elle rend ainsi non seulement compte du contenu du travail, mais aussi de son environnement économique ou institutionnel.

Cette notion synthétique renvoie à la sociologie pragmatique et à l'économie des conventions, qui ont identifié une pluralité de manières de déclarer sa profession et d'organiser les activités de travail (Boltanski et Thévenot, 1991 ; Kramarz, 1991). Mais elle fait également écho à la sociologie nord-américaine des professions et aux travaux plus récents portant sur les micro-classes (Grusky et Sørensen, 1998).

Ainsi précisée dans ses résonances théoriques, la notion de profession dans la PCS apparaît toujours adaptée à la situation française : les différences institutionnelles (par exemple selon le statut indépendant / salarié ou la nature publique / privée de l'employeur)

« En pratique, les rubriques de profession de la nomenclature socioprofessionnelle correspondent à la fois à une activité et à un contexte professionnel. »

continuent spécifiquement d'influencer les situations objectives de travail, comme les représentations ordinaires (Hugrée et De Verdalle, 2015 ; Hugrée, Penissat et Spire, 2015). La profession de la PCS constitue une approche complémentaire, du moins au plan des principes, à celle suivie par la nomenclature de professions de l'Organisation internationale du travail¹⁴, qui renvoie au contenu de l'activité (tâches effectuées, fonctions exercées ou

compétences mises en œuvre). En pratique, les rubriques de profession de la nomenclature socioprofessionnelle correspondent à la fois à une activité et à un contexte professionnel, que permettent d'identifier un ensemble de libellés spécifiques en plus d'une combinaison de variables définissant l'environnement de travail (le statut, le nombre de salariés, la position professionnelle et la nature de l'employeur).

C'est en réaffirmant ces principes et en s'appuyant sur un examen empirique des effectifs et libellés des professions existantes que le niveau fin de la nomenclature (appelés les P 2020) a été actualisé afin de rendre compte de la dynamique des métiers et environnements de travail : il comporte désormais un nombre réduit de rubriques (à priori 310, contre 486 précédemment).

De tailles et constructions plus homogènes, les rubriques rénovées garantissent une représentation plus équilibrée des professions majoritairement occupées par les femmes et par les hommes¹⁵ et une plus grande comparabilité des professions du secteur privé et

14. La CIPD ou classification internationale type des professions (ISCO en anglais).

15. Cette homogénéisation des effectifs de profession selon leur genre correspond au double mouvement de regroupement des professions en déclin numérique et à la scission de professions en expansion, qui sont respectivement plus souvent masculines et féminines (Amossé, 2004).

de la fonction publique où la réalité des tâches, et non seulement la position administrative, est désormais prise en compte. L'explicitation d'un niveau intermédiaire (126 professions regroupées, définies par les trois premières positions des P 2020) vise par ailleurs à rendre plus lisible l'organisation des professions et leur articulation avec les catégories agrégées de la nomenclature.

La version actualisée et réorganisée du niveau détaillé de la nomenclature s'accompagne de plus d'un nouveau niveau d'analyse, au plus près des situations de travail. Ce niveau correspond aux libellés de profession déclarés dans les enquêtes : standardisés parce qu'issus d'une liste de plusieurs milliers d'items utilisés dans le processus de codage rénové (cf. *infra*), ils permettront d'étudier des domaines professionnels transversaux aux rubriques de professions de la nomenclature, sous réserve d'un accès garantissant le respect du secret statistique et la sécurisation des traitements. Dans le cadre de la rénovation, quatre regroupements *ad hoc* de libellés ont ainsi été constitués : les enseignants, les professions du numérique, les métiers verts et les cadres dirigeants, professionnels et experts de haut niveau (Amossé, 2019).

UN SCHEMA DE CLASSE D'EMPLOI COMPLÉMENTAIRE AUX CATÉGORIES HISTORIQUES

Au niveau agrégé de la nomenclature aussi, la rénovation s'est attachée à répondre à la tension entre continuité et rupture. Les catégories et groupes socioprofessionnels ne proposant qu'une manière, certes pertinente mais parfois datée, de représenter la société, un schéma de classes et sous-classes d'emploi a été élaboré.

Conçu pour se distinguer le plus clairement possible de la nomenclature historique¹⁶, ce schéma répond à la nécessité de mieux représenter des clivages à l'importance croissante dans la structuration des emplois et la détermination des positions sociales : l'opposition

entre indépendants et salariés, entre salariés très ou peu qualifiés¹⁷, précaires ou stables, du public ou du privé, dans un métier technique ou du tertiaire. Il entend ainsi permettre d'analyser la transformation de la société salariale à l'œuvre depuis plusieurs décennies (**encadré 1**).

« Au regard de leur qualification, peu de professions méritent d'être déplacées dans les classes d'emploi par rapport aux groupes de la nomenclature historique. »

Les analyses réalisées montrent que, au regard de leur qualification, peu de professions méritent d'être déplacées dans

les classes d'emploi par rapport aux groupes de la nomenclature historique (« cadre et profession intellectuelle supérieure », « profession intermédiaire », « employée ou employé » et « ouvrière ou ouvrier »). En nombre limité, ces professions se distinguent toutefois clairement de leurs groupes historiques, à l'image des professeuses ou professeurs des écoles qui apparaissent nettement plus qualifiés que l'ensemble des professions intermédiaires (dans le schéma de classes, elles font de ce fait partie des emplois salariés de

16. À la différence d'elle, il suit une construction logique et critique et ne renvoie pas à des catégories existantes dans le monde du travail.

17. Quatre niveaux de qualification sont distingués pour les professions exercées en tant que salarié, selon une notion composite mêlant diplôme requis, position occupée et niveau de rémunération observés en moyenne dans la profession.

niveau supérieur). Ces analyses indiquent ainsi à la fois que les groupes socioprofessionnels sont loin d'avoir perdu toute pertinence pour rendre compte de la stratification sociale mais aussi que les classes d'emploi sont plus adaptées à des travaux suivant cette perspective.

D'autres exploitations statistiques, conduites pour valider le schéma de classes d'emploi, confirment la pertinence des catégories et groupes socioprofessionnels, qui demeurent plus fortement associés aux origines sociales, positions sociales du conjoint et situations géographiques que les classes d'emploi (et que la nomenclature socio-

« Le schéma de classes d'emploi rend quant à lui mieux compte de la diversité des situations en matière d'âge, de vie en couple, de logement et de revenu. »

économique européenne, ESeG). Cette situation s'explique notamment par les catégories symboliques, historiquement et sociologiquement typées, en haut comme en bas du spectre social, que sont les agriculteurs et les ouvriers, les professions libérales et les chefs d'entreprise. Le schéma de classes d'emploi rend quant à lui mieux compte de la diversité des

situations en matière d'âge, de vie en couple, de logement et de revenu. Il apparaît ainsi bien complémentaire à la nomenclature historique, en étant d'effectifs plus équilibrés sur l'ensemble du spectre social (en raison de la gradation plus régulière selon le niveau de qualification) et en donnant à voir des pans qui y étaient jusqu'à présent pas ou peu représentés, comme le sont par exemple les fractions publiques et précaires des emplois de chaque niveau de qualification.

DES BOUQUETS DE CATÉGORISATIONS, OU LA RUPTURE DANS LA CONTINUITÉ

Avec le schéma de classes d'emploi, la rénovation propose une solution originale pour permettre à la fois des comparaisons temporelles et une actualisation des grilles d'analyse de la société. C'est ainsi un bouquet de catégorisations sociales liées à la nomenclature socioprofessionnelle qui pourra répondre aux différentes problématiques d'analyse des utilisateurs : les groupes et catégories historiques, dont la pertinence sociologique a été confirmée et qui continueront d'être particulièrement utiles pour les analyses historiques et géographiques ; l'ensemble des groupes et sous-groupes de l'ESeG, dont la vocation première est de nourrir des comparaisons entre les différentes situations nationales à l'échelle européenne ; et enfin les classes et sous-classes d'emploi, qui pourront être utilisées pour examiner les formes et conséquences de la segmentation des emplois. À ce bouquet, on peut en outre ajouter la **PCS Ménage**, autre innovation de la rénovation, qui fournit une alternative à l'utilisation de la personne de référence pour étudier la position sociale des ménages (**encadré 2**).

Mais, les utilisateurs n'ont pas seulement besoin d'un bouquet de catégorisations sociales. De fait, tout en garantissant leur statut de référentiel, la rénovation de la nomenclature a repensé les différents niveaux détaillés de la nomenclature rénovée : les libellés standardisés et leurs regroupements *ad hoc*, les professions et les professions regroupées composent une palette élargie d'outils pour analyser la structure des emplois et situations de travail, que complètent les principales nomenclatures étrangères (ISCO) et françaises (les Fap de

Encadré 1. Le schéma des classes et sous-classes d'emploi

I. Emplois indépendants

- I1. Emplois indépendants de niveau supérieur
- I2. Emplois indépendants de niveau intermédiaire
- I3. Emplois de petits indépendants, avec salarié ou aide familiale
- I4. Emplois de petits indépendants, sans salarié ou aide familiale

A. Emplois salariés de niveau supérieur

- A1. Emplois salariés de niveau supérieur d'orientation technique, en CDI
- A2. Emplois salariés de niveau supérieur d'orientation tertiaire, en CDI
- A3. Emplois salariés de niveau supérieur, fonctionnaires*
- A4. Emplois salariés de niveau supérieur, en contrat à durée limitée

B. Emplois salariés de niveau intermédiaire

- B1. Emplois salariés de niveau intermédiaire d'orientation technique, en CDI
- B2. Emplois salariés de niveau intermédiaire d'orientation tertiaire, en CDI
- B3. Emplois salariés de niveau intermédiaire, fonctionnaires*
- B4. Emplois salariés de niveau intermédiaire, en contrat à durée limitée

C. Emplois salariés qualifiés**

- C1. Emplois salariés qualifiés d'orientation ouvrière, en CDI
- C2. Emplois salariés qualifiés d'orientation employée, en CDI
- C3. Emplois salariés qualifiés, fonctionnaires*
- C4. Emplois salariés qualifiés, en contrat à durée limitée

D. Emplois salariés peu qualifiés**

- D1. Emplois salariés peu qualifiés d'orientation ouvrière, en CDI
- D2. Emplois salariés peu qualifiés d'orientation employée, en CDI
- D3. Emplois salariés peu qualifiés, fonctionnaires*
- D4. Emplois salariés peu qualifiés, en contrat à durée limitée (ou auprès de particuliers)

* Le terme fonctionnaire renvoie aux fonctionnaires et contractuels en CDI de la fonction publique.

** Afin d'éviter toute ambiguïté avec les emplois de niveau intermédiaire et supérieur, la mention « d'exécution » peut être ajoutée dans ces deux intitulés : « emplois salariés d'exécution qualifiés » et « emplois salariés d'exécution peu qualifiés ».

Nota : la classe I a été conçue de façon symétrique aux quatre classes suivantes (A, B, C, D), qui ne comportent que des salariés. Aussi, pour mener des analyses prenant comme premier principe de classement la position sur l'échelle sociale, il est possible de mettre I1 avec la classe A (alors appelée A*), I2 avec la classe B (B*), I3 avec la classe C (C*) et I4 avec la classe D (D*).

	Emplois salariés	Emplois indépendants (Classe I)
Classe A*	Classe A	I1
Classe B*	Classe B	I2
Classe C*	Classe C	I3
Classe D*	Classe D	I4

la Dares¹⁸ et le Rome¹⁹ de Pôle Emploi). C'est ainsi un second bouquet de catégorisations qui résulte de la rénovation, chacune ayant un usage préférentiel :

- ❶ les libellés de professions collectés sur liste pour des investigations situées au plus près des activités de travail ;
- ❶ le niveau des professions et professions regroupées pour les analyses structurelles du monde du travail ;
- ❶ les Fap et le Rome pour l'étude de la dynamique du marché de l'emploi ;
- ❶ l'ISCO pour des comparaisons internationales.

Se dégage ainsi une nouvelle architecture d'ensemble (**figure 2**) : toujours structurée autour de son épine dorsale, qui articule de façon emboîtée les professions, catégories et groupes socioprofessionnels, la nomenclature se trouve complétée à la fois aux niveaux agrégés et détaillés²⁰. L'articulation du professionnel et du social que prévoit de façon rigide la nomenclature depuis 1982 se trouve ainsi assouplie, et de nouveaux niveaux d'analyse sont proposés : plus détaillés avec les libellés collectés, intermédiaires avec les professions regroupées (qui peuvent s'apparenter à des micro-classes) et agrégés avec le schéma de classe d'emplois.

« La nomenclature se trouve complétée à la fois aux niveaux agrégés et détaillés. »

En parallèle de ces évolutions, d'autres innovations, techniques cette fois, ont été adoptées, qui visent à encourager l'utilisation de la nomenclature.

❶ RENFORCER LES USAGES PAR UN PROCESSUS SIMPLIFIÉ DE CODAGE...

Si l'histoire de la nomenclature socioprofessionnelle a porté une attention particulière à sa dimension pratique (Desrosières et Thévenot, 2002 ; Desrosières, 2010), ces travaux se sont principalement intéressés aux pratiques de codage et aux contraintes qu'elles imposent pour les producteurs en termes de lisibilité et simplicité des catégories statistiques. La question plus large des conditions d'appropriation de la nomenclature par ses utilisateurs a bien moins été investie, en dehors des enquêtes ponctuelles réalisées avant la refonte de 1982 et les rénovations de 2003 et 2020.

C'est pour cette raison, et en écho d'ailleurs aux souhaits exprimés lors de l'état des lieux, que le groupe en charge de la dernière rénovation a mis l'utilisateur au centre de ses réflexions et intégré de façon centrale l'objectif de renforcer les usages de la nomenclature. Il s'est attaché à y répondre non seulement en simplifiant sa production à l'aide d'un processus allégé de codage mais aussi en facilitant son appropriation grâce à un site internet dédié.

18. La direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques, (Dares) a élaboré la nomenclature des Familles professionnelles (Fap).

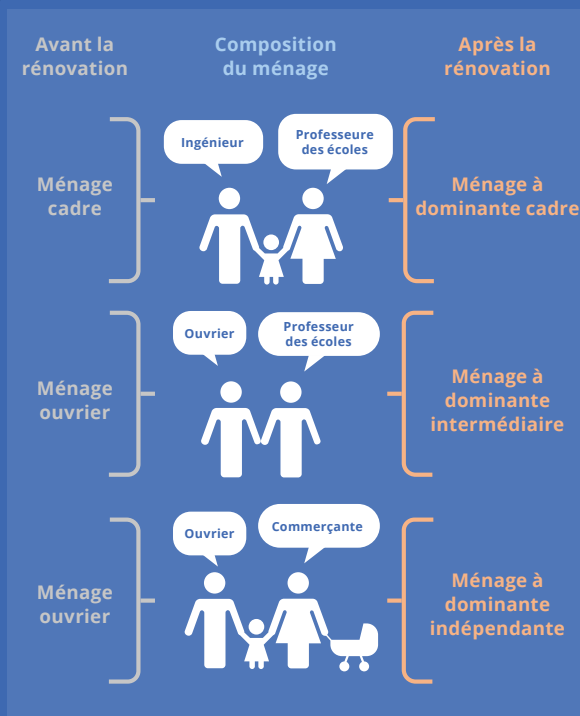
19. Rome : Répertoire Opérationnel des Métiers et des Emplois utilisé par le Pôle Emploi pour coder les emplois recherchés par les demandeurs ainsi que les offres déposées par les entreprises.

20. La dernière révision de la classification internationale des maladies a suivi la même logique, en considérant que la CIM-10 serait le noyau d'une « famille » de classifications permettant de couvrir d'autres besoins d'analyse.

Encadré 2. La PCS Ménage, un nouveau concept plus adapté aux évolutions récentes

Comment rendre compte de la position socioprofessionnelle d'un ménage à partir de celle de ses membres, occupants d'un logement, membres d'un foyer budgétaire ou d'une cellule familiale ? Dans un contexte où l'emploi des femmes continue de se développer et où les situations de bi-activité au sein des couples sont devenues la norme (au moins au sens statistique), on touche aux limites de l'utilisation de la personne de référence pour résumer la position sociale d'un ménage. Car donner la préférence à seulement l'un des individus du ménage ne rend pas compte des différences de position sociale liées aux configurations familiales.

En outre, la représentation est biaisée selon que la personne de référence est définie en fonction de son sexe ou de son âge (vision androcentrée) ou de sa contribution aux ressources du ménage (vision économiste, alors que la nomenclature s'appuie sur d'autres dimensions : sociales, culturelles, etc.) Une nouvelle nomenclature devenait nécessaire.



La nouvelle PCS Ménage comporte sept groupes et 16 sous-groupes, qui sont codés à partir des groupes socioprofessionnels des deux principaux adultes du ménage (la personne de référence et son éventuel conjoint, ou éventuelle conjointe).

Bien que non stratifiée par construction, la PCS Ménage fournit de fait une grille de lecture largement hiérarchisée de la société.

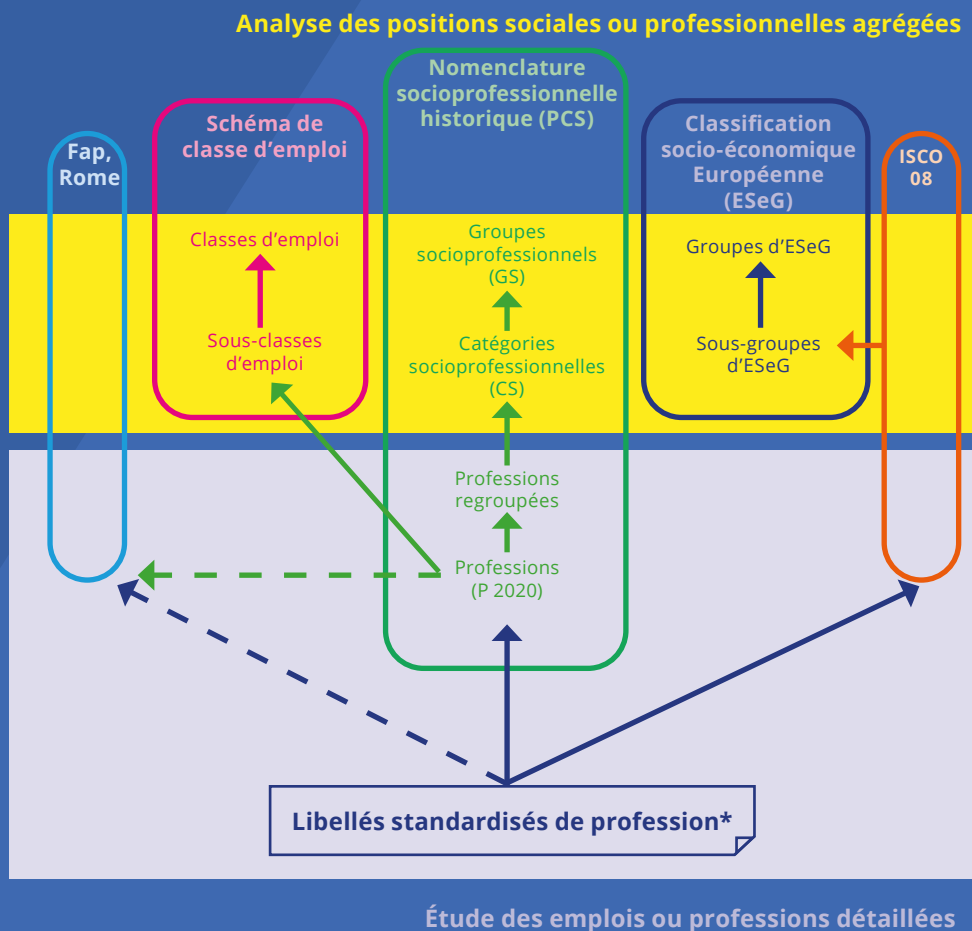
La distinction des ménages homo / hétérogames permet de préciser de façon transversale les positions sociales : c'est particulièrement le cas en haut de la structure sociale, avec les couples de cadres et chefs d'entreprise.

En bas, c'est la distinction des ménages composés d'un seul adulte (de niveau employé ou

ouvrier) qui délimite la fraction disposant des plus faibles niveaux de ressource avec les ménages uniquement composés de personnes inactives (non retraitées).

Au milieu, les ménages à dominante indépendante occupent une place pivot (en raison notamment de leur patrimoine).

Figure 2. Nouvelle architecture du dispositif d'information français sur les situations socioprofessionnelles



* Cette liste de plusieurs milliers de libellés n'est pas numérotée.

D'autres nomenclatures permettent de conduire des analyses ou des études à des niveaux variés allant du détaillé à l'agrégé :

Fap : Familles professionnelles (Dares)

Rome : Répertoire opérationnel des métiers (Pôle Emploi)

ESeG : *European Socio-economic Groups* (Eurostat)

ISCO : *International standard classification of occupations* (Bureau international du travail).

Note de lecture : les libellés standardisés de profession permettent de définir tous les niveaux de la PCS, ainsi que de coder en ISCO. Ils pourraient être utilisés pour définir les familles professionnelles (Fap) ou les métiers au sens de Pôle Emploi ; une autre option à l'étude serait de partir des professions de la PCS (P 2020). La nomenclature européenne (ESeG) est déduite du code en ISCO.

La méthode suivie jusqu'à présent pour coder la nomenclature a initialement été établie pour des enquêtes passées sous format papier. Elle reposait ainsi sur des libellés de professions spontanément déclarés ou saisis en clair et sur un grand nombre d'informations dites « annexes »²¹ utilisées pour compléter les libellés, souvent lacunaires, et permettre *in fine* l'obtention d'un code (de façon automatique, à l'aide de l'environnement Sicore-PCS²², ou en reprise manuelle). Cette méthode avait ses limites : coût de collecte lié au nombre des variables annexes, coût de reprise dû aux difficultés de codage de libellés imprécis. Un nouveau protocole a donc été élaboré, qui s'appuie sur les possibilités offertes par le développement des outils numériques, et notamment des moteurs de recherche « intelligents » permettant la recherche en auto-complétion²³ d'un libellé dans une liste en comprenant plusieurs milliers.

Grâce à une application de collecte efficace (passation fluide, y compris en auto-administration) et à l'établissement d'une liste complète de libellés de profession enrichis et

« Le volume attendu de libellés non retrouvés dans la liste est faible. »

standardisés de façon à pouvoir être tous codés, le volume attendu de libellés non retrouvés dans la liste (qui continueront d'être codés comme actuellement) est faible²⁴.

Cette évolution constitue une amélioration sensible dans la mesure où l'information collectée est décisive pour la qualité du codage, quelle que soit la procédure de codification envisagée²⁵. De plus, le nombre de variables « annexes » peut être fortement réduit, puisqu'elles se limitent désormais au statut, à la taille de l'entreprise pour les indépendants et à la position professionnelle en fonction de la nature de l'employeur pour les salariés. La réduction du nombre de variables nécessaires pour coder s'accompagne par ailleurs de la simplification et de l'harmonisation de leur formulation, afin de permettre une meilleure comparabilité des codes obtenus dans l'ensemble des enquêtes, selon une logique de passation en « multi-mode »²⁶.

Ce dispositif rénové de collecte s'accompagne d'une simplification du processus de codification, grâce à un programme suivant une écriture matricielle qui permet d'affecter de façon déterministe un code à tout couple (libellé, variable annexe). De ce fait, les améliorations attendues ne concernent pas uniquement les professionnels des services producteurs de la statistique publique, qui verront normalement diminuer les coûts de collecte et s'améliorer la qualité de la codification. Le processus rénové de codage se traduira aussi en pratique par des guides de documentation plus accessibles, notamment un guide alphabétique permettant de visualiser l'ensemble des règles d'affectation pour les libellés de la liste.

21. Le statut, le nombre de salariés de l'entreprise, la position professionnelle, la nature de l'établissement, mais aussi le secteur d'activité et la fonction exercée, ou encore de façon plus exceptionnelle le sexe pour les aides familiaux, l'orientation agricole, la surface agricole utilisée et la région d'exploitation pour les agriculteurs.

22. Sicore est un outil de codification automatique utilisé depuis 25 ans dans la statistique publique française pour coder toutes sortes de libellés dans une nomenclature donnée : PCS, NAF pour les activités économiques, codes communes, etc. (Rivière, 1995). L'environnement Sicore-PCS est la version utilisée par l'Insee pour coder la PCS dans les enquêtes auprès des ménages.

23. L'auto-complétion ou complétion automatique est une fonctionnalité informatique permettant à l'utilisateur de limiter la quantité d'informations qu'il saisit, en se voyant proposer un complément qui pourrait convenir à la chaîne de caractères qu'il a commencé à taper.

24. En première estimation, il est de l'ordre de quelques points de pourcentage dans les enquêtes en face-à-face.

25. En la matière, à l'issue d'une comparaison internationale menée par l'Insee en 2018, aucun algorithme ou outil ne paraissait à cette date plus efficace que l'environnement Sicore.

26. Le développement des enquêtes en « multi-mode » (collecte par internet, par téléphone, en face-à-face) et des outils permettant de concevoir les questionnaires ont par exemple amené l'Insee à simplifier et harmoniser les questionnements (Cotton et Dubois, 2019 ; Koumarios et Sigaud, 2019).

La mise à disposition de l'ensemble de ces outils (application de collecte de libellé, formulation des variables annexes, programme de codification, guides de documentation²⁷) devrait ainsi permettre à une plus large communauté d'utilisateurs (statisticiens d'instituts de sondage, équipes de recherche) de pouvoir obtenir simplement une variable de PCS de qualité dans les enquêtes qu'ils produisent. C'est précisément un des objectifs du futur site internet dédié à la nomenclature qui de favoriser de tels usages.

📍 ... ET L'APPROPRIATION DE LA NOMENCLATURE GRÂCE À UN SITE INTERNET DÉDIÉ

L'état des lieux ainsi que les consultations réalisées dans le cadre de la rénovation ont souligné l'importance de pouvoir disposer d'un espace numérique d'information et d'échange qui permette, en lien avec insee.fr, de répondre à l'ensemble des attentes des utilisateurs.

« L'importance de pouvoir disposer d'un espace numérique d'information et d'échange qui permette, en lien avec insee.fr, de répondre à l'ensemble des attentes des utilisateurs. »

Il est ainsi attendu qu'un tel site fournisse :

- ❶ les éléments permettant de comprendre l'histoire et les grands principes de la nomenclature, et la manière dont elle s'articule avec ses pendants en France comme à l'étranger ;
- ❷ un outil de navigation afin d'entrer plus précisément dans sa logique et de parcourir par le menu les rubriques qui la composent et les modes d'agrégation qu'elle propose ;
- ❸ des statistiques pour analyser et comprendre la société à partir de la nomenclature socioprofessionnelle, d'une sélection de tableaux et graphiques à un moteur de recherche de micro-données en passant par la réalisation de tris en ligne ;
- ❹ les instruments nécessaires pour collecter et coder la nomenclature, ses différents agrégats ainsi que la nomenclature internationale des professions (ISCO) et la catégorisation socio-économique européenne (ESeG).

Ce sont précisément ces objectifs qui ont guidé l'élaboration de l'arborescence prévisionnelle de ce site, qui doit être progressivement mis en place au cours des années 2020 et 2021 : il sera ainsi *a priori* organisé en quatre rubriques principales (Découvrir ; Naviguer ; Décrire ; Coder). Fruit d'un partenariat entre différentes institutions (l'Insee, Progedo²⁸, le laboratoire Printemps de l'Université Versailles Saint-Quentin et le Cnam-CEET²⁹), il a vocation à répondre

27. À la date de rédaction de cet article, l'ensemble des éléments constitutifs de la documentation autour des usages de la PCS 2020 étaient en cours d'élaboration.

28. Progedo (*PROduction et GEstion des DONnées*) est une Très Grande Infrastructure de Recherche chargée d'impulser et structurer une politique publique des données pour la recherche en sciences sociales.

29. Le Centre d'études de l'emploi et du travail (CEET) est un programme transversal du Conservatoire national des arts et métiers (Cnam) visant à développer la recherche pluridisciplinaire sur le travail et l'emploi, dans une perspective académique et de réponse à la demande sociale.

à l'ensemble des attentes des producteurs et utilisateurs de la PCS, qu'il s'agisse du grand public, de journalistes, de représentants d'associations ou de syndicats, d'enseignants, de chercheurs, ou de statisticiens de la sphère publique et privée.

Au final, à l'issue de sa dernière rénovation, la nomenclature socioprofessionnelle, plus lisible, offre plus de souplesse d'usage. Au niveau détaillé, ses principes ont été réaffirmés en même temps que ses rubriques ont été actualisées et complétées par de nouvelles possibilités d'analyse. Il en va de même au niveau agrégé, où de nouvelles grilles d'analyse ont été ajoutées aux catégories historiques. La simplification du processus de codage et le site internet dédié parachèvent l'ensemble, de façon à ce que cette nomenclature emblématique de la statistique publique française voie sa position centrale renforcée.

BIBLIOGRAPHIE

AMOSSÉ, Thomas, 2004. Professions au féminin : représentation statistique, construction sociale. In : *Travail, genre et sociétés*. [en ligne]. Éditions La Découverte, 2004/1, n°11, pp. 31-46. [Consulté le 18 mai 2020]. Disponible à l'adresse : <https://www.cairn.info/revue-travail-genre-et-societes-2004-1-page-31.htm>.

AMOSSÉ, Thomas, 2013. La nomenclature socio-professionnelle : une histoire revisitée. In : *Annales. Histoire, Sciences Sociales*. [en ligne]. Éditions de l'EHESS, 2013/4, 68^e année, pp. 1039-1075. [Consulté le 18 mai 2020]. Disponible à l'adresse : <https://www.cairn.info/revue-Annales-2013-4-page-1039.htm>.

AMOSSÉ, Thomas, 2019. *La rénovation de la nomenclature socioprofessionnelle (2018-2019)*. [en ligne]. Décembre 2019. Rapport de groupe de travail du Cnis n°156. [Consulté le 18 mai 2020]. Disponible à l'adresse : <https://www.cnis.fr/wp-content/uploads/2020/01/Rapport-n%C2%B0-156.pdf>.

BOEDA, Michel, 2008. Les nomenclatures statistiques : pourquoi et comment. In : *Courrier des statistiques*. [en ligne]. Novembre-décembre 2008. N°125, pp. 5-11. [Consulté le 18 mai 2020]. Disponible à l'adresse : <http://www.epsilon.insee.fr/jspui/bitstream/1/122565/1/cs125.pdf>.

BOLTANSKI, Luc et THÉVENOT, Laurent, 1991. *De la justification. Les économies de la grandeur*. 12 avril 1991. Gallimard, Collection NRF Essais. ISBN : 978-2-07-072254-9.

BOYDENS, Isabelle, 1999. *Informatique, normes et temps. Évaluer et améliorer la qualité de l'information : les enseignements d'une approche herméneutique appliquée à la base de données LATG de l'ONSS*. 31 décembre 1999. Éditions Bruylant. ISBN : 978-2-8027-1268-8.

COTTON, Franck et DUBOIS, Thomas, 2019. Pogues, un outil de conception de questionnaires. In : *Courrier des statistiques*. [en ligne]. 19 décembre 2019. N°N2, pp. 17-28. [Consulté le 18 mai 2020]. Disponible à l'adresse : <https://insee.fr/fr/statistiques/fichier/4254216/courstat-3-3.pdf>.

DESROSIÈRES, Alain, 1977. Éléments pour l'histoire des nomenclatures socio-professionnelles. In : *Pour une histoire de la statistique*. Insee, Journées d'études sur l'histoire de la statistique, 23-25 juin 1976, Vaucluse, Contributions, tome 1, pp. 155-231.

DESROSIÈRES, Alain, 2010. *La politique des grands nombres. Histoire de la raison statistique*. 19 août 2010. Éditions La Découverte, collection Poche / Sciences humaines et sociales, n°99. ISBN : 978-2-7071-6504-6.

DESROSIÈRES, Alain, 2014. *Prouver et gouverner. Une analyse politique des statistiques publiques*. 3 avril 2014. Éditions La Découverte, collection Sciences humaines. ISBN : 978-2-7071-8249-4.

DESROSIÈRES, Alain et THÉVENOT, Laurent, 2002. *Les catégories socioprofessionnelles*. 24 octobre 2002. Éditions La Découverte, collection Repères, 5^e édition. ISBN : 978-2-7071-3856-9.

FAGOT-LARGEAULT Anne, 1990. *Les causes de la mort. Histoire naturelle et facteur de risque*. Éditions Vrin, Lyon, Collection Science, histoire, philosophie. ISBN : 978-2-7116-9611-1.

GUIBERT, Bernard, LAGANIER, Jean et VOLLE, Michel, 1971. Essai sur les nomenclatures industrielles. In : *Économie et statistique*. [en ligne]. Février 1971. N°20, pp. 23-36. [Consulté le 18 mai 2020]. Disponible à l'adresse : https://www.persee.fr/doc/estat_0336-1454_1971_num_20_1_6122.

- GRUSKY, David B. et SØRENSEN, Jesper B., 1998. Can Class Analysis Be Salvaged ? In : *American Journal of Sociology*. [en ligne]. Mars 1998. N°5, vol.103, pp. 1187-1234.
- HÉRAN, François, 1984. L'assise statistique de la sociologie. In : *Économie et statistique*. [en ligne]. Juillet-Août 1984. N°168, pp. 23-35. [Consulté le 18 mai 2020]. Disponible à l'adresse : https://www.persee.fr/doc/estat_0336-1454_1984_num_168_1_4881.
- HUGRÉE, Cédric et DE VERDALLE, Laure, 2015. Incontournables statuts. « Fonctionnaires » et « indépendants » à l'épreuve des catégorisations ordinaires du monde social. In : *Sociologie du travail*. [en ligne]. Avril-juin 2015. Vol. 57, n°2, pp. 200-229. [Consulté le 18 mai 2020]. Disponible à l'adresse : <https://journals.openedition.org/sdt/1640>.
- HUGRÉE, Cédric, PENISSAT, Étienne et SPIRE, Alexis, 2015. Les différences entre salariés du public et du privé après le tournant managérial des États en Europe. In : *Revue française de sociologie*. [en ligne]. 2015/1, vol.56, pp. 47-73. [Consulté le 18 mai 2020]. Disponible à l'adresse : <https://www.cairn.info/revue-francaise-de-sociologie-2015-1-page-47.htm>.
- MERON, Monique, AMAR, Michel, BABET, Charline, BOUCHET-VALAT, Milan, BUGEJA-BLOCH, Fanny, GLEIZES, François, LEBARON, Frédéric, HUGRÉE, Cédric, PENISSAT, Étienne et SPIRE, Alexis, 2016. *ESeG = European Socio economic Groups. Nomenclature socio-économique européenne*. [en ligne]. Février-mars 2016. Insee, DSDS, Document de travail, n°F1604. [Consulté le 18 mai 2020]. Disponible à l'adresse : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/fichier/2022135/F1604.pdf>.
- KRAMARZ, Francis, 1991. Déclarer sa profession. In : *Revue française de sociologie*. [en ligne]. N°32-1, pp. 3-27. [Consulté le 18 mai 2020]. Disponible à l'adresse : https://www.persee.fr/doc/rfsoc_0035-2969_1991_num_32_1_4018.
- KOUMARIANOS, Heïdi et SIGAUD, Éric, 2019. Eno, un générateur d'instruments de collecte. In : *Courrier des statistiques*. [en ligne]. 19 décembre 2019. N°N2, pp. 29-44. [Consulté le 18 mai 2020]. Disponible à l'adresse : <https://insee.fr/fr/statistiques/fichier/4254218/courstat-3-4.pdf>.
- PENISSAT, Étienne, PERDONCIN, Anton et BODIER, Marceline, 2018. *La PCS et ses usages, état des lieux et défis*. [en ligne]. Octobre 2018. Rapport de groupe de travail du Cnis n°151. [Consulté le 18 mai 2020]. Disponible à l'adresse : <https://www.cnis.fr/wp-content/uploads/2019/05/rapportcomplet151.pdf>.
- RIVIÈRE, Pascal, 1995. SICORE, un outil et une méthode pour le chiffrage automatique à l'Insee. In : *Courrier des statistiques*. [en ligne]. Août 1995. N°74, pp. 65-69. [Consulté le 18 mai 2020]. Disponible à l'adresse : <https://www.epsilon.insee.fr/jsui/bitstream/1/14345/1/cs74.pdf>.
- THÉVENOT, Laurent, 1986. Les investissements de forme. In : *Les conventions économiques*. [en ligne]. Cahiers de Centre d'étude de l'emploi, n°29, pp. 21-71, Presses Universitaires de France, Paris. [Consulté le 18 mai 2020]. Disponible à l'adresse : <http://gspm.ehess.fr/docannexe.php?id=556>.